



110504982 Policar 75 WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1105103	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Policar 75 WG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substance active de phytoprotection

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb.ch@omya.com

Personne responsable/émettrice : Omya (Suisse) S.A., Sécurité des produits Agro, 4665 Oftringen, Suisse

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145 (044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse, 8032 Zurich.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

110504982 Policar 75 WG

Version 1.0 (CLP_DE) Date de révision: 27.03.2018 Numéro de la FDS: PR-1105103 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 27.03.2018

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations Additionnelles sur les Dangers : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

EUH208 - Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération agréée.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Granulé dispersible dans l'eau

Composants dangereux



110504982 Policar 75 WG

Version 1.0 (CLP_DE) Date de révision: 27.03.2018 Numéro de la FDS: PR-1105103 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 27.03.2018

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
manganese ethylenebis(dithiocarbamate) (polimeric) complex with zinc salt	8018-01-7 006-076-00-1	Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	75

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'inconscience, ne pas provoquer de vomissement ni donner quoique ce soit par la bouche.
- En cas d'inhalation : Assurer un apport d'air frais.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de difficultés respiratoires, faire respirer de l'oxygène.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau (environ 15 minutes) et ensuite consulter un médecin quand des symptômes persistent.
- En cas d'ingestion : Tant que le patient reste conscient: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau (provoque souvent des vomissements). Consulter rapidement un médecin ou faire transporter le blessé à un poste de secours et montrer l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau à grand débit
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)



110504982 Policar 75 WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1105103	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Chlorure d'hydrogène gazeux
Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Oxydes d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Éloigner immédiatement le produit liquide répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.
Conserver sous clé.



110504982 Policar 75 WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0 (CLP_DE)	27.03.2018	PR-1105103	Date de la première version publiée: 27.03.2018

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Non explosif Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver dans un endroit frais, à l'écart des acides et des bases.
Conserver à l'écart des agents réducteurs.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains
Remarques : - gants résistant aux produits chimiques

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches

Protection respiratoire : Porter un équipement de protection respiratoire.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Granulé dispersible dans l'eau

Couleur : brun



110504982 Policar 75 WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1105103	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

Odeur : caractéristique
: Non applicable

Masse volumique apparente : 600 kg/m³

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : dispersable

Température de décomposition : 192 °C

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,53 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg



110504982 Policar 75 WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1105103	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

Composants:

manganese ethylenebis(dithiocarbamate) (polimeric) complex with zinc salt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Sensibilisant

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l
NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,01 - 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Composants:

manganese ethylenebis(dithiocarbamate) (polimeric) complex with zinc salt:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,05 mg/l



110504982 Policar 75 WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1105103	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

	Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Algue): 1,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
---------	---

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR	: UN 3077
RID	: UN 3077
IMDG	: UN 3077
IATA (Cargo)	: UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Mancozeb)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Mancozeb)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.



110504982 Policar 75 WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1105103	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

(Mancozeb)
IATA (Cargo) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,
N.O.S.
(Mancozeb)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA (Cargo) : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA (Cargo)
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

RID
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

IATA (Cargo)
Dangereux pour l'environnement : oui



110504982 Policar 75 WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1105103	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : ne pas mettre en contact avec l'alimentation

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Repr. : Toxicité pour la reproduction
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation



110504982 Policar 75 WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1105103	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.